

### **Circulation sur les pistes communales**

La circulation sur les routes forestières communales est réglementée. Pour les zones confiées à l' ONF, une autorisation de la mairie est nécessaire. Guy Croux est chargé de délivrer ces documents qui doivent être apposés sur le pare-brise du véhicule. Pour le contacter , composez le 06.08.92.46.58.

### **Erratum**

Dans la lettre aux habitants de mars dernier, un point budgétaire était fait, énumérant les impayés auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Monsieur Totereau m'a signalé que la somme de 2700 euros impayée à la commune en 2012 était le fait de sa compagne avec qui il était séparé au moment de cet endettement. Il n'est donc pas lui-même débiteur et je tiens à apporter cette rectification.

### **NHL**

Le conseil inter communautaire a voté unanimement le 13 avril 2017 la restitution à Sorgeat des six logements de loisirs que la communauté des communes gérait au camping. Nos efforts n'ont pas été vains, et la livraison devrait être officielle le 01 septembre 2017. Nous veillerons à ce que cette décision collégiale soit suivie d'effets et nous vous tiendrons bien sur informés.

### **Conventions pluriannuelles de pâturage**

Les groupements pastoraux de Sorgeat et d'Ascou exploitent les terrains communaux . Les efforts d' autrefois ont permis d'installer sur notre commune un outil de travail performant pour nos agriculteurs, mais il était temps de légaliser ces locations de terrains. Cela s'inscrit naturellement après la convention de location de la cabane pastorale de la Sarette. Deux ans de négociations ont été nécessaires pour y parvenir. Les frais de location sont équitables , relativement bas, (1,5 euro/hectare pour chacun) mais il nous importe de pérenniser l'action de tous les éleveurs qui entretiennent et font vivre nos montagnes .

### **Élections présidentielles**

Le second tour a vu la victoire de Emmanuel Macron (39 voix ) sur Marine Le Pen (15 voix). Bulletins nuls ( 4 ) Bulletins blancs (5)

Merci aux conseillers et habitants qui nous ont aidé à tenir ouvert le bureau de vote et à veiller aux règles de procédure . Si des volontaires veulent participer pour les législatives, ils seront les bienvenus.

Un seul incident a émaillé ces deux journées électorales : la volonté irréfreinée de voter pour un habitant non inscrit sur les listes électorales. Deux tentatives au premier tour et une procuration au second ont dû être repoussées pour sauver les élections de Sorgeat. Cette manœuvre pour nous discréditer a bien évidemment échoué.

## **Employé municipal**

Mathieu Simon renonce à un nouveau contrat à durée déterminée. Il brigait un poste à durée indéterminée à Sorgeat, mais la période d'essai ne nous a pas du tout convaincus. Nous lui avons proposé un nouveau contrat qu'il a refusé au dernier moment. Un CDD est une rencontre entre un salarié et ses employeurs mais surtout une période d'essai qui confronte le salarié à ses nouvelles fonctions. Mathieu a pris conscience que son destin était ailleurs.

Christophe Sans lui succédera dans quelques jours. Il a été sélectionné parmi de nombreux postulants. Je lui souhaite de réussir à s'intégrer mieux et à trouver une place durable dans notre commune.

## **Affaires judiciaires**

*Léa Berthier* : Cette jeune femme a fait l'objet d'un rappel à la loi pour obtention indue de documents administratifs et de prestations sociales, la commune de Sorgeat se contentera de cela et n'intentera pas d'autre action au pénal ou au civil. Pour rappel, il s'agissait du couple de jeunes SDF que nous avons accueillis sur présentation de fausses identités et qui avaient quitté la commune précipitamment, sans régler leur loyer. La régularisation des loyers est en cours.

*Jean Marc et Cyrille Herreros* : Le parquet a décidé d'engager des poursuites pénales pour escroquerie, faux, usage de faux. En qualité de représentant de la commune de Sorgeat, je suis convoqué en justice le 04 juillet 2017 et je défendrai la collectivité puisque le conseil l'a décidé le 29 mars 2015 (délibération N° 13). Vous serez informés en temps voulu, mais, pour l'instant, nous n'avons pas connaissance des faits exacts qui sont reprochés et qui ont sûrement été perpétrés sous la mandature de l'ancien édile. Je ne me hasarderai à aucun commentaire tant que je ne disposerai pas d'éléments supplémentaires et que la présomption d'innocence n'aura pas été levée.

## **Voirie**

Pour pallier à la dégradation de la voirie sur le chemin vieux et la route de la vallée, nous avons décidé de faire appel aux services de l'entreprise Fraisse. Cette entreprise qui avait fermé a repris très récemment son activité sous un nouveau statut. Sa proximité, sa disponibilité et son savoir-faire sont des atouts que nous devons exploiter pour les travaux de sa compétence.

Sorgeat le 12 mai 2017